

POST PERMIS

LA FORMATION POST PERMIS

La formation post permis englobe les formations routières intervenant après l'obtention du permis de conduire.

Ces formations s'adressent à tous et permettent suivant les cas une réactualisation des connaissances, un perfectionnement de la conduite, du comportement routier ainsi qu'une prise de conscience des facteurs de risque.

Elles sont basées sur le volontariat.

Les Stages de perfectionnement

Les stages de perfectionnement à la conduite organisés dans des centres spécialisés, en partenariat avec les sociétés d'assurance et des entreprises.

Obtenez vos 12 points plus rapidement *(A partir du 1^{er} janvier 2019)*

- Permis B : période probatoire réduite à 2 ans au lieu de 3 ans
- Permis B en AAC : période probatoire réduite à 1 an ½ au lieu de 2 ans